

AR Prefecture

063-216302588-20231124-DEL2023112401-DE
Reçu le 27/11/2023
Publié le 27/11/2023

DEL2023112401

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 10

PROCURATION : 3

VOTANTS : 13

L'an Deux Mille Vingt et Trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2023

Présents : CHASSAIGNE Aurélien, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène,

Absents : COLLANGE Katy, VERNET Thimothée, COSTE Roger, BAARDMAN Bruno

Procuration : VERNET Thimothée à PROVENCHERE Arnaud, BAARDMAN Bruno à CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger à OLIVIER Katia

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,
Vu le budget de l'année en cours,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maitrise principal,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent de maitrise principal à temps complet, pour assurer les fonctions suivantes : Agent des services techniques.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'agent de maitrise principal.

AR Prefecture

063-216302588-20231124-DEL2023112401-DE
Reçu le 27/11/2023
Publié le 27/11/2023

DEL2023112401

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Adopte** ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le : 27/11/2023
- et de sa publication le : 27/11/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

